

CONSEIL MUNICIPAL DE PITRES

REUNION DU 08 JANVIER 2016

L'an deux mil seize et le 08 janvier à 20 heures 30

Sous la présidence de Jean CARRE, Maire

Présents : Chantale PICARD, Christophe PETIT, Adjoint, Michel MAILLE, Evelyne CLASTERE, Gianni LEFEBVRE, Yannick DEBIN, Mickaël VIGOR, Florence LAMBERT, René DREAN, Nadège LEVEE

Absents excusés représentés : Nicolas ROGER par Gianni LEFEBVRE - Dominique CAILLE par Chantale PICARD - Mélissa LORIAUX par Mickaël VIGOR - Marie DUMONT par Florence LAMBERT

Absents excusés : Stéphanie HOUDMON, Jérôme RAVIN, Céline DEBUIGNY, Véronique GAVELLE

Secrétaire de séance : Chantale PICARD

Monsieur le Maire demande s'il y a des commentaires sur le compte rendu de la réunion du 11 décembre 2015. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la réunion et demande aux conseillers l'autorisation d'inscrire à l'ordre du jour une délibération arrivée tardivement, ce qui est accepté.

GRUPE SCOLAIRE JACQUES PREVERT - TRAVAUX DE MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D' ACTIONS PARLEMENTAIRES

Monsieur le Maire rappelle que des travaux de mise aux normes accessibilité doivent être effectués au groupe scolaire Jacques Prévert. Une demande de subvention au titre de la dotation d'actions parlementaires peut être déposée sous la rubrique « réserve parlementaire ». Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter cette subvention.

CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2^{ème} CLASSE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que considérant qu'il est nécessaire de pérenniser un emploi sous Contrat Unique d'Insertion, il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe d'une durée hebdomadaire de 35 heures. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la création au 1^{er} janvier 2016 d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe.

AUGMENTATION DU TAUX HORAIRE POUR LES AGENTS SOUS CONTRAT AIDES

Le Conseil Municipal accepte que le prix horaire des contrats aidés soit porté à 10,05 € à compter du 1^{er} janvier 2016.

SECOMILE - LOTISSEMENT LA FERRONNERIE ACCORD DE PRINCIPE POUR L'INSTAURATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'après la construction de la salle des associations, la SECOMILE rétrocèdera le bâtiment, le parking ainsi que la voirie à la commune.

Afin de permettre l'accès des locataires à l'immeuble qui se trouve après la future salle des associations, il est nécessaire de donner un accord de principe pour l'instauration d'une servitude de passage sur la voirie. Monsieur le Maire signale que cet accord est nécessaire pour permettre la poursuite de l'instruction du permis de construire des bâtiments de la SECOMILE. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'instauration de cette servitude de passage.

IMPLANTATION D'UN PYLONE POUR TELEPHONIE MOBILE PAR ORANGE ENTRE IKOS ET MANOIR INDUSTRIES

Ce dossier était à l'ordre du jour de la réunion du 11 décembre 2015 mais par manque d'information, aucune délibération n'avait été prise. Monsieur le Maire indique qu'il a contacté les responsables d'ORANGE afin d'obtenir des réponses aux questions qui avaient été posées mais qu'il n'a toujours pas les renseignements souhaités. La décision est donc reportée à la prochaine réunion.

CASE - SCHEMA DE MUTUALISATION

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le schéma de mutualisation des services est un document rendu obligatoire par la loi RCT du 16 décembre 2010. Ce schéma de mutualisation prévoit les mutualisations de services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat. Monsieur le Maire précise qu'à la CASE, la mutualisation a déjà été mise en place pour certains domaines : finances, informatique, instruction des autorisations d'urbanisme, archives, marchés publics / juridique, groupement d'achats. Seulement certaines communes y adhèrent déjà et notamment les plus importantes.

Avant de délibérer sur ce sujet, Monsieur le Maire propose de demander à une personne de la CASE de venir à la prochaine réunion du conseil pour que toutes les explications soient données aux conseillers.

BILAN DE CLOTURE ET QUITUS A EAD POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE MAISON DES ASSOCIATIONS

Une délibération a été prise en décembre pour clore ce dossier. Afin d'entériner définitivement cette décision, il est nécessaire d'accepter le bilan de clôture de l'opération et de donner quitus de sa mission à EAD. Le bilan transmis par EAD est arrêté à la somme de 35 187,95 € TTC en dépenses. A ce jour, le montant des recettes encaissées s'élève à 33 531,47 € et se décompose comme suit :

- 20 706,38 € au titre des appels de fonds et produits financiers pour couvrir les dépenses hors rémunération EAD d'un montant de 18 362,86 € TTC soit un solde positif de trésorerie de 2 343,52 € qui sera remboursé par EAD à la mairie sur production d'un titre de recettes émis par la Trésorerie à l'encontre d'EAD
- 12 825,09 € au titre de la rémunération du mandataire d'un montant de 16 825,09 € soit un solde négatif de 4 000,00 € que la commune de Pitres réglera à EAD.

Le Conseil accepte le bilan et donne quitus à EAD pour sa mission.

BILAN DE CLOTURE ET QUITUS A EAD POUR LE PROJET D'ETUDES D'UNE ZAC DESTINEE A L'HABITAT CENTRE BOURG - PITRES / LE TAILLIS

Une délibération a été prise en décembre pour clore ce dossier. Afin d'entériner définitivement cette décision, il est nécessaire d'accepter le bilan de clôture de l'opération et de donner quitus de sa mission à EAD. Le bilan transmis par EAD indique que le montant des recettes encaissées s'élève à 5 286,42 € pour un montant total de dépenses de 2 552,60 €, soit un solde positif de trésorerie de 2 733,82 € qui sera remboursé par EAD à la commune. Le Conseil accepte le bilan et donne quitus à EAD pour sa mission.

BILAN DE CLOTURE ET QUITUS A EAD POUR LA CONSTRUCTION D'UN ATELIER MUNICIPAL

Une délibération a été prise en décembre pour clore ce dossier. Afin d'entériner définitivement cette décision, il est nécessaire d'accepter le bilan de clôture de l'opération et de donner quitus de sa mission à EAD. Le bilan transmis par EAD indique que le montant des recettes encaissées s'élève à 16 887,07 € pour un montant total de dépenses de 12 134,07 €, soit un solde positif de trésorerie de 4 753,00 € qui sera remboursé par EAD à la commune.

Le Conseil accepte le bilan et donne quitus à EAD pour sa mission.

RENOUVELLEMENT DU BAIL DU BUREAU DE TABAC « LE MARIGNY »

Monsieur le Maire présente la demande de Madame Annie TAMBOUEZ qui sollicite le renouvellement du bail du local commercial situé rue Pierre Mendès France dans lequel elle exploite un bar tabac « Le Marigny ». Le bail actuel a été signé le 27 avril 2007 et prendra fin le 26 avril 2016.

Afin de permettre à ce commerce de poursuivre son activité, Monsieur le Maire propose que l'on donne une suite favorable à cette demande. Il précise que le montant actuel du loyer est de 942,47 € par mois. La révision du loyer s'effectuera au 1^{er} juin de chaque année. Le renouvellement du bail s'entend pour une durée de neuf années, par périodes triennales, entières et consécutives commençant à courir à compter du 27 avril 2016. Le Conseil Municipal accepte le renouvellement du bail du bar tabac « Le Marigny ».

SIEGE - COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 28 NOVEMBRE 2015

Monsieur le Maire fait un résumé du comité syndical du SIEGE du 28 novembre 2015.

DIVERS

➔ RAPPORTEUR DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES : Monsieur le Maire signale que le rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes vient d'arriver. Un exemplaire de ce rapport sera transmis à chaque conseiller avant d'être présenté lors de la prochaine réunion du conseil.

➔ Monsieur le Maire fait part des remerciements de l'Association « Les P'tits Petons » et « RP DE MAISTRE » pour le versement de la subvention 2015.

TOUR DE TABLE

→ Madame Chantale PICARD souligne qu'après négociation auprès de notre assureur, le montant de la prime annuelle du contrat « FLOTTE » pour les véhicules de la commune baissera de 1 780,59 €.

Elle informe les conseillers que le bulletin municipal est à distribuer au plus vite.

Tous les colis ont été distribués aux anciens de la commune. Des messages de remerciements et de satisfaction sont adressés à la municipalité.

Madame Florence LAMBERT signale qu'elle n'a pas été contactée pour fournir un article. Elle rappelle qu'il était convenu que les listes d'opposition puissent disposer d'un encart dans le bulletin municipal et regrette de ne pas avoir eu ainsi la possibilité de s'exprimer dans le bulletin.

Madame PICARD explique que Monsieur DEBIN n'était pas disponible pour réunir la commission « Communication » et que de ce fait, Vincianne a repris dans l'urgence la préparation du bulletin.

Madame Nadège LEVEE indique qu'elle fait partie de la commission et qu'elle n'a pas été convoquée pour la préparation du bulletin municipal. Elle fait remarquer que lors de la parution du « Petit Pîtrien », elle avait déjà signalé ce manquement. Elle estime qu'il est inutile de faire partie d'une commission qui ne se réunit pas et déclare en démissionner.

→ Monsieur René DREAN s'associe à la remarque de Madame LAMBERT concernant le bulletin municipal. Il signale l'ouverture des Restos du Cœur le 11 janvier 2016 au Manoir. A ce sujet, Madame LAMBERT estime que les personnes qui se rendent aux Restos du Cœur par le villabus ne devraient pas payer le transport. La question sera posée à la CASE.

→ Madame Florence LAMBERT revient sur le dossier du service civique. A sa demande, un document explicatif a été transmis à tous les conseillers. Madame LEVEE trouve cela intéressant car le coût est peu élevé mais demande dans quels domaines on peut les employer. Madame LAMBERT répond que la personne engagée peut accomplir des actions à caractère éducatif, environnemental, humanitaire, sportif... Elle pense qu'elle pourrait intervenir à la bibliothèque, par exemple, dans des ateliers destinés aux enfants ou bien par le biais d'expositions qu'elle préparerait portant sur la citoyenneté, l'environnement etc. En aucun cas, la personne recrutée ne pourra être affectée aux espaces verts ou aux services administratifs. Madame LAMBERT estime que le service civique ne pourrait être que bénéfique pour la commune et permettrait de rendre service à un ou deux jeunes sans emploi. Monsieur le Maire ne veut pas que le service civique serve à l'école car c'est à l'Éducation Nationale de payer. Madame LAMBERT fait remarquer que dans les deux cas, c'est l'État qui paie et qu'il s'agit des enfants de PITRES à la bibliothèque, dans la rue ou à l'école.

Elle demande que ce sujet soit étudié sérieusement afin d'envisager la création d'un ou deux postes.

Madame LAMBERT demande où en est la vente du terrain pour lequel le conseil avait accepté de baisser le prix. Monsieur le Maire répond que les gens n'ont pas pu poursuivre leur action pour un problème financier.

→ Madame Evelyne CLASTERE signale une bouteille cassée rue des Moulins. Des employés seront envoyés pour nettoyer.

→ Monsieur Christophe PETIT rappelle la commission des travaux prévue le lundi 11 janvier 2016 et une réunion de la commission des finances est programmée pour le 01 février 2016 à 18 heures 30.

PAROLE AU PUBLIC

- Monsieur Jean-Pierre DECROOCQ signale la présence de très nombreux détritiques sur le chemin situé derrière la centrale électrique ainsi que des arbres coupés et laissés sur place. Monsieur le Maire répond que les employés municipaux interviendront dès que possible. Pour les arbres, une demande d'enlèvement sera adressée à CBN puisque ce sont eux qui les ont coupés. Il s'avère que les détritiques étaient sur des parcelles privées.

Monsieur DECROOCQ demande des renseignements concernant les entreprises qui vont s'installer sur la zone artisanale et commerciale. Monsieur le Maire énumère les différents corps de métier qui devraient s'implanter dans cette zone.

- Monsieur Stéphane LORENTZ demande où en est la mise en place des panneaux « zone 20 » rue Féron. Monsieur le Maire répond que la demande a été faite auprès de la CASE mais trop tard sur les crédits 2015 et qu'il faut attendre la campagne 2016.

- Monsieur Joël DEMAREST demande des nouvelles du dossier de la rue du Bosc. Monsieur le Maire signale qu'il a rendez-vous avec les responsables de l'Agence Routière Départementale le 15 janvier 2016.

Monsieur le Maire fait le compte rendu de la visite de Monsieur le Sous-préfet des Andelys qui s'est très bien passée. Des membres du conseil municipal ainsi que les responsables des Carrières et Ballastières de Normandie étaient présents à cette rencontre au cours de laquelle de nombreux sujets ont été évoqués et notamment les

procédures pour l'établissement des procurations de vote, la zone multimodale, les activités de CBN, le centre social etc. Une visite de la commune a également eu lieu.

- Madame Catherine GENTIL signale un amoncellement de sacs jaunes devant son habitation. Elle demande s'il serait possible de mettre un container pour que ces sacs y soient déposés. Monsieur le Maire répond que cela n'est pas réalisable pour l'instant car les camions de ramassage ne sont pas conçus pour. Elle signale un manque d'éclairage sente Dumontier.

- Monsieur Joël DEMAREST indique que le camion de ramassage des ordures ménagères fait marche arrière dans la rue des Jardins. Monsieur le Maire répond que cela est pourtant interdit. Il le signalera au prestataire chargé du ramassage des ordures ménagères.

Fin de la séance à 23 heures 05.